

## PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

**Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1057 instituant le Fonds social européen plus (FSE +) en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques**

- 1. Rapporteuse:** Marit MAIJ (S&D / NL)
- 2. Numéros de référence:** 2025/0085(COD) / A10-0122/2025 / P10\_TA(2025)0176
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 10 septembre 2025
- 4. Base juridique:** articles 164, 175, 177 et 322 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- 5. Commission parlementaire compétente:** commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)
- 6. Position de la Commission:** la Commission accepte le texte législatif final tel qu'il figure dans la résolution du Parlement, qui correspond à l'accord auquel sont parvenus les colégislateurs, et a ensuite été publié au [Journal officiel](#). La Commission confirme que sa déclaration jointe au texte législatif a été publiée au JO C [C/2025/5167](#) du 19.9.2025 en même temps que l'acte législatif.